

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021753-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>38</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	1	6	4	<b>Date et lieu de la séance</b> <b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	1	6	4											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuver, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/5-3

### FINANCES

#### Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : fixation du taux 2021


Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-4 relatif à la compétence en matière de collecte des déchets ménagers,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Haut Jura Saint-Claude au SICTOM du Haut Jura

Il est proposé au conseil communautaire d'augmenter le taux pour 2021 à 9.70 %,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 9.70% pour 2021,
- **RAPPELLE** qu'aucune exonération de TEOM n'est appliquée y compris pour les locaux situés sur le territoire communautaire à plus de 200 mètres du point de collecte,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021754-DE
	En exercice 49	Présents 38	Excusés 1	Pouvoirs 6	Absents 4	Le Président, <b>Raphaël Perrin</b> Signé par 
<b>Date et lieu de la séance</b> <b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuyer, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/5-4

### FINANCES

#### **GEMAPI : vote de la taxe 2021**



Vu la compétence de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-3 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues par l'article L211-7 du code de l'environnement ».

Vu l'article 164 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations 2021 à 123 000 €,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021755-DE
	En exercice 49	Présents 38	Excusés 1	Pouvoirs 6	Absents 4	Le Président, <b>Raphaël Perrin</b> Signé par :  
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	<b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>					

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuyer, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/5-5

### FINANCES

#### **Constitution d'une provision comptable pour créances risquant d'être compromises**

Le Président rappelle que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire,

Vu l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comtes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises,

Considérant que ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population,

Considérant l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises,

Considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021761C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>38</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	1	6	4	<b>Date et lieu de la séance</b> <b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	1	6	4											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frazier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuver, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/6-1

### ECONOMIE

#### Fonds Régional des Territoires - évolution

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la COVID-19 du 20/03/2020 (journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 I / 01),

Vu l'ordonnance N° 2020-330 du 25 mars 2020 relatives aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID - 19,

Vu la délibération N° 2-6-3 du 29 juillet 2020 de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude validant l'adhésion au pacte régional des territoires, approuvant les montants à inscrire aux deux fonds, approuvant les conventions proposées et acceptant la délégation proposée par la Région pour la gestion du fonds régional des territoires,

Vu la délibération N° 5-6-3 du 9 décembre 2020 de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude validant le réabonnement du fonds régional des territoire à hauteur de 20 617 € pour la collectivité et à hauteur de 41 234 € pour la Région soit un fonds défini à 61 851 €.


Vu la proposition de la Région concernant un second avenant à la convention visant à réabonder le Fonds Régional des Territoires d'une enveloppe complémentaire de la Région et de l'EPCI en fonctionnement,

Considérant que cet avenant peut également permettre à l'EPCI de compléter ses crédits en investissement, et ce, sans contrepartie complémentaire de la Région,

Cela représente un engagement de la collectivité à hauteur de 1 € par habitant, soit 20 617 € et 2 € par habitant concernant la région, soit 41 234 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la proposition de la Région,
- **APPROUVE** l'abondement de ce fonds à hauteur de 1 € par habitant sur ce volet soit une participation de la collectivité de 20 617 € et un fond ainsi défini de 3\* 20 617 € soit 61 851 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021772-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>37</td> <td>2</td> <td>6</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	37	2	6	4	<b>Le Président, Raphaël Perrin</b> Signé par : 			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	37	2	6	4											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	<b>Date et lieu de la séance</b> <b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>														

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuver, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Cécile Chiquet (départ à la question 7-2), Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 37 présents et 6 pouvoirs soit 43 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/7-2

### LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

#### Petites Villes de Demain : convention d'adhésion

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la commune de Saint-Claude ont été retenue dans le programme Petites Villes de Demain,

Ce programme, porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et repose sur 3 piliers :


- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- Des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

La mise en place opérationnelle de ce programme passe par 3 trois étapes principales :

- La signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la commune, de l'intercommunalité, par le Préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.  
La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- Le recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation
- La signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Cette convention cadre contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser sur la durée du programme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la commune de Saint-Claude,
- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion proposé,
- **VALIDE** le lancement du recrutement d'un chef de projet,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec les services de l'Etat et la ville et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et des opérations associées tels que ORT et OPAH ou OPAH-RU

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021751G-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>38</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>4</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	1	6	4	Le Président, <b>Raphaël Perrin</b> Signé par:			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	1	6	4											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance <b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>														

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuyer, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/5-1

### FINANCES

#### **Débat D'orientation budgétaire 2021 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF**

Vu la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République qui a institué le principe d'un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif, disposition inscrite à l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de rapport d'orientation budgétaire transmis en document de travail pour la séance,

Le président présente le contexte national, présente en substances les principales orientations de la loi de finances 2021 et leurs impacts sur les collectivités locales (communes et communautés). Il s'attache notamment aux mesures relatives aux dotations, à la fiscalité, à la péréquation et au soutien à l'investissement local.

Afin de donner une vision complète aux conseillers communautaires, il rappelle les principales données financières de notre collectivité en matière de CAF, en matière de dotation globale de fonctionnement, de FPIC, de dépenses et de recettes réelles de fonctionnement.

Au regard de ces données, pour 2021, il est proposé de ne pas modifier les taux intercommunaux de la fiscalité directe mais il est nécessaire de coconstruire d'ores et déjà les bases financières dont la collectivité a besoin pour conduire les projets. Pour ce faire, un projet de pacte financier et fiscal sera élaboré.

Suite à l'augmentation de la cotisation du SICTOM, il est proposé d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9.70% au lieu de 9.60%,

Le produit attendu pour la GEMAPI est de 123 000 €,



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021




Affiché le



ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021751C-DE

Le conseil communautaire, après en avoir débattu (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **PREND** acte de la politique budgétaire 2021 de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le  ID : 039-200026573-20210331-HJSCSG2021752-DE
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Le Président, <b>Raphaël Perrin</b> Signé par :  
49	38	1	6	4		
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					
	<b>MERCREDI 31 MARS 2021</b> <b>Pôle de Services-Tomachon</b> <b>Saint-Claude</b>					

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun) Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Jean Ecuyer, Daniel Grenard, Hubert Maître Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Nathalie Ambrozio, Philippe Lutic, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Daniel Monneret), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Christine Sophoclis

**ABSENTS** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Claude Mercier, Toukham Hatmanichanh

**POUVOIRS** : Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Philippe Passot, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Céline Desbarres donne pouvoir à Nathalie Ambrozio, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 31 mars 2021, datée du 24 mars 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°7/5-2

### FINANCES

#### Taxes locales : adoption des taux

Considérant que la mise en œuvre de la réforme des impôts directs locaux, en particulier la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le schéma de financement des collectivités locales et le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale,

Considérant que les EPCI ne doivent pas voter de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022,

Vu le débat d'orientation budgétaire, il est proposé, pour 2021 de ne pas modifier les autres taux de fiscalité ménage,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les taux de fiscalité ménage et de contribution foncière des entreprises suivants :
  - o Taux de fiscalité ménage :
    - Taxe foncière bâtie : 4,38 %
    - Taxe foncière non bâtie : 6,77 %
  - o Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 22,02 %
- **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.